

3.7

Autres décisions

3.7 AUTRES DÉCISIONS

3.7.1 Dispenses

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Campbell, Stephen
RBC Dominion valeurs mobilières inc.
- Gauthier, Éric
Courtage Direct Banque Nationale Inc.
- Mclean, Evgenia
Loewen, Ondaatje, McCutcheon Limitée

Ces personnes sont dispensées de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de leur permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;

le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

3.7.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)

Blackmont Capital Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 57 500 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Rockwater Capital Corporation en faveur de Blackmont Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Rockwater Capital Corporation renonce à concourir est de 0 \$.

BMO Nesbitt Burns Inc.

Approbation d'un emprunt de 100 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Bank of Montreal Holding Inc. en faveur de BMO Nesbitt Burns Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Bank of Montreal Holding Inc. renonce à concourir est de 1 564 000 000 \$.

Perimeter Markets Inc.

Approbation d'un emprunt de 600 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Perimeter Financial Corp. en faveur de Perimeter Markets Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Perimeter Financial Corp. renonce à concourir est de 3 400 000 \$.

Questrade, Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 250 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Edward Kholodenko en faveur de Questrade, Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Edward Kholodenko renonce à concourir est de 207 643.84 \$.

Richardson Partners Financial Limited

Approbation d'un emprunt de 1 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Richardson Partners Financial Holdings Limited en faveur de Richardson Partners Financial Limited, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Richardson Partners Financial Holdings Limited renonce à concourir est de 30 730 486.29 \$.

Gestion de patrimoine Intégralis inc.

Approbation d'un emprunt de 33 240 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Patrick Frigon en faveur de Gestion de patrimoine Intégralis inc., conseiller en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Patrick Frigon renonce à concourir est de 113 810 \$.

Les Conseillers en placements MacDougall inc.

Approbation d'un remboursement de l'emprunt de 200 000 \$ auprès de MacDougall, MacDougall & Mactier inc. assorti d'une renonciation à concourir. Le solde de l'emprunt pour lequel MacDougall, MacDougall & Mactier inc. renonce à concourir est de 300 000 \$.

Investissements F.G. Ghantous inc.

Approbation d'un remboursement de l'emprunt de 3 168 \$ auprès de Fred G. Ghantous assorti d'une renonciation à concourir. Le solde de l'emprunt pour lequel Fred G. Ghantous renonce à concourir est de 62 972 \$.

3.7.4 Autres

Aucune information.